



Le guide du Stagiaire

CGT Stagiaires de l'ENFiP
MARS 2015

PROMO 2015 / 2016 - TG 63

TECHNICIEN GEOMETRE STAGIAIRE



► Sommaire

- 2 Vos contacts CGT - Bienvenue
- 3 La DGFIP
- 4 La vie à l'ENFiP
- 5 Votre formation
- 6 Vos différents stages
- 7 Le contrôle des connaissances
- 9 Votre titularisation
- 10 Votre carrière
- 11 Les 1^{ères} affectations / Vos congés
- 12 Les postes que vous occuperez
- 13 L'institutionnel à l'ENFiP
- 14 La CGT... incontournable !
- 15 Bulletin d'adhésion

VOS CONTACTS A LA CGT

✉ Fanny de COSTER

Responsable nationale Ecoles
et Formation professionnelle

fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr

06.32.08.28.56

✉ Dominique DUHAMEL

Membre du BN – secrétaire nationale chargée du
dossier Droits & Garanties et de l'EnfiP Toulouse

dominique.duhamel@dgfip.finances.gouv.fr

01.55.82.80.61

✉ Thierry DUCASSE

réfèrent national Cadastre et
élu CAPN des Géomètres

thierry.ducasse@dgfip.finances.gouv.fr

06.03.96.64.69

✉ Fabrice DURAND

Votre contact sur place
Enseignant à l'ENFiP Toulouse

fabrice.durand@dgfip.finances.gouv.fr

Nous vous invitons à consulter aussi le
site de la CGT Finances Publiques

www.financespubliques.cgt.fr

Formation / Ecole

<http://www.financespubliques.cgt.fr/Formation-Ecole.html>

BIENVENUE À TOUS

La CGT Finances Publiques est heureuse de vous accueillir alors que vous entamez votre formation initiale de Technicien géomètre des Finances Publiques.

Nous vous félicitons et vous souhaitons la bienvenue à l'ENFiP de Toulouse et à la Direction générale des finances publiques pour ceux issus du concours externe.

Chaque promotion qui intègre la DGFIP est un apport de nouveaux collègues, primordial pour l'exercice des missions de notre administration. Ces promotions sont d'une extrême diversité : origine externe ou interne, premiers pas dans le monde du travail ou début d'une nouvelle carrière ...

Un point commun cependant : vous êtes des fonctionnaires stagiaires qui vont recevoir une formation professionnelle théorique et pratique, à l'issue de laquelle vous serez titularisés et assumerez les fonctions et missions d'un géomètre du cadastre.

En ce tout début de scolarité, ce qui vous préoccupe certainement le plus c'est le déroulement de la formation à l'Ecole et en stage, vos droits, votre rémunération, les modalités de votre titularisation et de votre affectation, la suite de votre carrière....

Tout au long de votre formation au sein de l'ENFiP, lors de vos stages et durant toute votre carrière, les militants et élus de la CGT seront disponibles pour vous renseigner, vous conseiller, vous représenter, vous défendre... N'hésitez pas à les contacter !

La formation dispensée risque d'être intense et son rythme soutenu. Comme la CGT, vous vous inquiétez sûrement de savoir si elle va répondre à tous vos besoins et attentes.

Et bien que les soucis des services soient encore loin pour vous, il faut que vous sachiez que les réformes de structures en cours à la DGFIP vous concernant (rapprochement SIP-CDIF, création de Pôles, ...) impactent directement vos futures fonctions.

La CGT Finances Publiques revendique ainsi une amélioration de la formation, tant dans son contenu, sa durée, qu'au regard des méthodes pédagogiques. Il est donc important que vous nous donniez votre avis sur la formation dispensée à l'ENFiP et sur les conditions de déroulement des stages.

Année de formation, certes... année d'incertitude, plus qu'à l'accoutumée... mais aussi année riche de nouvelles rencontres. Vous garderez certainement de votre passage à l'ENFiP, malgré le stress ou les difficultés inhérentes à l'exercice, quelques (très) bons souvenirs...

Syndicat de lutte et de propositions, la CGT Finances Publiques a à cœur de défendre les intérêts des agents, vos intérêts aussi... à commencer par la réussite de votre « année d'école » à tous points de vue...!

Et Bonne formation



Ce « Guide d'accueil des Techniciens géomètres » a vocation à vous fournir un aperçu rapide et pratique de ce qui vous attend pendant votre formation.

La DGFIP



L'administration que vous intégrez aujourd'hui est celle de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), issue de la fusion en avril 2008 de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP).

Le Cadastre, l'un des fleurons des missions de la DGFIP

Vous y entrez forts d'une formation et surtout d'un métier : vous êtes techniciens géomètres cadastrateurs des Finances Publiques, chargés de veiller sur un des fleurons français : le plan cadastral. Vieux de plus de 200 ans, c'est donc bien un héritage que vous allez devoir conserver à jour et améliorer au fil du temps. D'autres l'ont fait avant vous, d'autres (nous l'espérons !!!) le feront après.

Vous avez aujourd'hui en charge un formidable outil, référentiel de l'information géographique : le plan cadastral n'est plus ce géant aux pieds d'argile, sans cesse menacé par ceux qui voient en lui une source considérable d'informations susceptibles d'être commercialement exploitées. Il est maintenant protégé de ces prédateurs, et c'est bien à la CGT que revient le mérite d'avoir évité son démantèlement en 2008 !

Bâtir le Cadastre de demain au sein d'une DGFIP qui subit des politiques régressives chaque année plus dures : tel sera votre travail ! La RPCU (référence parcellaire cadastrale unique) est en train d'éclorre et vous devrez la faire vivre et progresser, dans un cadre où vous aurez (souvent) la sensation de ne pas être compris.

La CGT continue de se battre pour que le cadastre reste un service plein et entier, considéré dans ses missions et ses agents. Elle n'y arrivera pas seule : forte de sa représentativité dans le corps des géomètres, elle a déjà su repousser des assauts. Mais elle doit pouvoir aussi compter sur toutes les forces qui le constituent pour poursuivre sa réflexion sur

l'outil cadastral, sa place dans le service public et les enjeux autour de l'information géographique... la liste n'est pas exhaustive.

Le géomètre est traditionnellement et viscéralement attaché à son métier et ses missions : c'est indispensable pour les faire progresser dans le contexte actuel.

Une politique généralisée de régression sociale

Depuis vingt ans, l'Etat, son rôle et sa place dans la société, sont mis en cause. L'Etat est présenté comme l'obstacle principal du développement du pays, de l'emploi, des entreprises (qu'il faut libérer!).

Ce dogme du libéralisme est malheureusement devenu l'axe majeur des politiques publiques et ne cesse de provoquer des dégâts. Car réduire l'Etat, ce n'est pas simplement ne pas remplacer les départs en retraite des fonctionnaires, c'est réduire les missions de Service public. Les victimes de cette politique sont en premier lieu ceux qui en ont le plus besoin, les populations les plus défavorisées, mais aussi les valeurs du Service public : solidarité, égalité de traitement.

Les décisions du nouveau gouvernement illustrent cet état de fait par la multiplication des suppressions de postes dans la plupart des ministères et surtout celui des Finances, par la baisse des plans de qualification et des taux de promotion, par le gel du point d'indice.

La CGT pour une autre conception du Service Public

Face à ces politiques, la CGT propose depuis des années d'autres conceptions, partant des valeurs du Service public et visant à son développement. Elle porte une grande ambition pour l'avenir des missions fiscales, foncières et de gestion publique et, en ce sens, défend d'autres propositions. Elles ne reposent pas sur des dogmes, comme les suppressions d'emplois, mais sur une conception des missions de Service public appuyée sur des principes d'efficacité sociale pour leur réalisation, de laquelle découle une organisation concrète du travail.



La vie à l'ENFiP

L'ATSCAF-ENFiP (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières)

Vous pouvez contacter le collègue qui s'occupe de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

☛ Philippe Didier / 05.61.15.85.32

Stagiaires en situation de handicap

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues handicapés, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle (contractuels-handicapés). Des "correspondants-handicap" ont été désignés. Il s'agit de :

☛ Suzanne Bonnet / 05.61.15.85.09

C'est un sujet sur lequel nous intervenons depuis de nombreuses années et l'ENFiP a beaucoup amélioré les conditions matérielles d'accueil (travaux d'adaptation et d'aménagements des bâtiments et mobiliers, aides personnelles adaptées aux épreuves de contrôle des connaissances, services divers, travail de partenariat local avec une association...).

Mais beaucoup reste à faire pour leur permettre de réussir leur scolarité dans les meilleures conditions, d'autant que le recrutement de stagiaires handicapés va en augmentant. Cette augmentation génère des difficultés spécifiques pour ces stagiaires et impose d'améliorer encore l'accueil de ces collègues. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur ces collègues, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (sous-titrage, ...), élaborer des synthèses des visioconférences, proposer des séances de reformulation des cours, ...

Le personnel de l'ENFiP

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps !

Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous ne serez pas directement en contact avec tous, mais tous

contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Et ça fait du monde ! Vous pourrez prendre connaissance de l'organigramme de l'ENFiP sur :

<http://enfip.intranet.dgfip/direction/organigrammes/organigramme.htm>

Les Aides sociales

La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en septembre 2016, mais il existe des aides diverses qui vous sont ouvertes dès votre scolarité.

Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence.

Renseignez-vous en consultant le document d'accueil de la Fédération des Finances CGT et auprès du correspondant social de l'ENFiP.

L'informatique de l'ENFiP

Vous serez pendant toute votre scolarité, à l'ENFiP de Toulouse, dans une salle de cours dédiée au Technicien géomètre et chaque stagiaire disposera d'un ordinateur fixe quasi-personnel. Cela vous permettra, comme le demandait la CGT depuis plusieurs années, de pouvoir consulter l'Intranet de la DGFIP et vos mails dans de bonnes conditions, notamment pour y recevoir les informations administratives.

Quand vous serez en cours sur le site de Blagnac, excentré de l'école, vous disposerez là aussi d'ordinateur dans votre salle de cours mais sans l'accès à l'Intranet.



Votre formation

Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFIP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois de préparer votre carrière et d'apprendre votre futur métier. Et c'est grâce à l'action menée par la CGT Finances Publiques que tous les techniciens géomètres stagiaires, quelque soit le mode de promotion dans le corps des géomètres cadastrés, peuvent bénéficier de 18 mois.

La formation que vous allez suivre repose sur l'alternance entre, d'une part, une période de formation théorique et technique à l'école (qui donne lieu à un contrôle des connaissances) et d'autre part, des stages d'application dans les services. Vous suivrez au total 5 stages dont 4 pendant la période de scolarité.

Le déroulement de votre formation

- Du 2 au 27 mars 2015 : Accueil à l'ENFIP, présentation de la scolarité
- Du 30 mars au 3 avril : Stage de découverte des services
- Du 6 avril au 13 novembre : Formation théorique à l'ENFIP
- Du 16 au 20 novembre : Stage d'immersion dans les services
- Du 23 novembre à fin mars 2016 : Formation théorique et technique à l'ENFIP
- Avril 2016 : Stage d'application à l'école
- Mai 2016 : Stage d'application en DDFIP ou DRFIP
- Juin à Août 2016 : Stage d'application et d'adaptation au 1^{er} emploi.

L'organisation de la scolarité

Vous suivrez une formation théorique composée de deux parties, carrière et dominante métier, et une formation technique :

▶ **Une formation de « carrière » de 90 h**, sur les thèmes suivants :

- La communication et les fondamentaux : droit public appliqué, présentation du Ministère et de la DGFIP, la déontologie, les conditions de vie au travail ;
- Les missions fiscales et les missions de la gestion publique.

▶ **Une formation sur la « dominante métier » Cadastre de 150 h :**

- Sur les sujets suivants : urbanisme et LASCOT, droit privé, domaine, publicité foncière, missions du cadastre, outils et documentation, fiscalité directe locale, taxes foncières et contentieux, diffusion des données ;

▶ **Ainsi que des enseignements techniques de 911 h (dont chantiers sur le terrain) :**

- Initiation au plan, topographie, mise à jour du plan LASCOT, chantier d'alignement, levé de plan, DAO et AUTOCAD, cartographie, utilisation du GPS LEICA, confection et contentieux du plan, utilisation des photographies aériennes ;

- Avec un approfondissement des connaissances à partir de novembre : aménagements fonciers, vérification des DA, chantier GNSS TRIMBLE, chantier de synthèse des levées, structuration du plan informatisé, vectorisation du plan, mise à jour du plan LASCOT, chantier de conservation fiscale et technique.

▶ **Des heures d'accueil administratives et pédagogiques (48h) et de conférence (21 h).**

L'organisation des cours

Vous aurez (hors chantiers terrain) des séances de cours de 3h le matin (de 9h20 à 12h40) et 3h l'après-midi (de 13h35 à 16h50) avec deux pauses de 15 mn. Vous serez libérés le vendredi après-midi pour faciliter les retours éventuels, et en principe le mardi après-midi pour permettre les travaux personnels ou les séances de soutien ou les activités sportives ou culturelles.

L'amplitude horaire maximale de la journée sera de 9h à 17h, et s'y ajoute vos temps de trajets. La CGT a signifié à l'administration l'intensité de cette formation, qui laisse peu de temps aux stagiaires pour assimiler les cours et refaire si besoin des exercices, et a demandé de libérer le lundi matin mais sans réponse sur ce point.

Vos différents stages

Pendant votre formation vous effectuerez 5 stages :

► Stage de découverte du 30 mars au 3 avril 2015

Positionné en début de scolarité, son objectif est la découverte et l'approfondissement de vos connaissances des différentes structures de la DGFIP et notamment du service du Cadastre. Il sera légèrement différent selon la structure où vous l'effectuerez.

- En CDIF ou PELP : découverte de la documentation cadastrale et des missions du cadastre, du service (secteur foncier, accueil...);
- En CDIF ou PTGC : découverte du métier de géomètre et travaux de l'inspection cadastrale ;
- En STD et/ou BRF : sensibilisation aux différents travaux techniques ainsi qu'aux méthodes de travail et aux appareils et logiciels utilisés.

► Stage d'immersion du 16 au 20 novembre 2015 dans les services

Il vise à consolider les techniques et les connaissances acquises par des illustrations et mises en pratique des enseignements de la dominante Cadastre.

► Stage d'application à l'ENFIP au mois d'avril 2016

Vous effectuerez des travaux techniques liés au Plan d'Action Topographique Départemental.

► Stage d'application en DDFIP ou DRFIP au mois de mai 2016

Ce stage doit vous permettre de mettre en pratique les enseignements théoriques et de découvrir plus précisément l'environnement professionnel.

► Stage d'application et d'adaptation au 1^{er} emploi de juin à août 2016

Vous ferez ce stage en CDIF, PTGC, STD ou BRF en fonction de votre affectation. Ce stage est plus particulièrement consacré à l'apprentissage du premier métier.

Pendant ces deux derniers stages dans les services, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé sous forme de tutorat. Vous devrez normalement avoir à vos côtés **un moniteur (un agent de catégorie B ou A)** sur lequel vous devez pouvoir compter durant tout le stage. **Attention : ce stage reste un véritable stage de formation qui vous permet d'appréhender toutes les facettes de votre futur métier.** Mais, le monitorat n'est pas compensé au *pro rata* du temps passé, ce qui rend de plus en plus difficile cette tâche pour les collègues.

Durant ces 2 stages, vous bénéficierez des conditions habituelles des services en matière d'horaires, de régime d'ARTT et de congés (on vous demandera sûrement de prendre vos congés annuels en juillet ou août... ce qui, au passage, diminue le temps de formation).

Comment serez-vous affecté en stage ?

Vous avez déjà émis des vœux (trois choix de résidences) pour votre affectation en stage de découverte. Normalement le stage d'immersion s'effectuera sur la même résidence (sauf dérogations accordées pour des situations particulières). L'administration vous affectera en fonction des places disponibles et il arrive parfois que certains stagiaires n'obtiennent pas satisfaction.

Les deux stages d'application, de mai et de juin à août, auront lieu sur la même résidence. Là aussi vous formulerez, pendant la scolarité, des vœux pour choisir une affectation.

A noter que les stagiaires internes doivent pouvoir effectuer leur stage sur leur ancien lieu de travail.

L'école fera le nécessaire pour répondre à vos choix mais si besoin n'hésitez pas à nous contacter !

Les restitutions (ou "travaux personnels des stagiaires").

A l'issue des stages, des séances de "restitutions" sont organisées. Il s'agit soit de présenter à l'oral un des thèmes proposés avant le stage par l'école, soit de remettre un dossier de travaux personnels.

Pour la CGT Finances Publiques, il est évidemment nécessaire de mettre en commun l'expérience acquise durant le stage, mais les conditions actuelles des restitutions ne répondent pas à cet objectif. Elles sont, surtout trop scolaires, génératrices de stress et prennent beaucoup trop de temps, alors même que la densité des cours théoriques augmente. Enfin, nous contestons le principe de ces restitutions qui prennent une place importante dans la note administrative de participation (NAP - voir page 9). Nous demandons régulièrement leurs évolutions qui ont permis quelques modifications à la marge.



Le contrôle de connaissances

L'évaluation de votre formation comprend six épreuves obligatoires, organisées sous forme de contrôle continu tout au long de la scolarité, qui se décomposent en trois épreuves écrites, deux épreuves orales et une note de chantier.

S'y ajoute une note administrative de participation. Il est attribué à chacune des épreuves une note de 0 à 20, aucun coefficient n'est appliqué.

LES ÉPREUVES DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Pour l'ENFIP, l'objectif des épreuves est de s'assurer de vos aptitudes à remplir vos futures fonctions en vue de votre titularisation, de vous préparer à la maîtrise des relations orales et écrites tant en usage interne qu'externe et de maintenir un rythme de travail régulier.

► Les trois épreuves écrites (dates prévisionnelles)

- ✓ 1^{ère} épreuve : semaine du 1^{er} au 5 juin 2015 :
- ✓ 2^{ème} épreuve : semaine du 5 au 9 octobre 2015 ;
- ✓ 3^{ème} épreuve : semaine du 1^{er} au 5 février 2016.



La durée des épreuves écrites varie de 2h à 3h. Le programme de chacune des épreuves correspond aux enseignements abordés pendant la scolarité. Elles peuvent consister en la rédaction d'une note professionnelle, la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, la réponse à des questions ou la réalisation d'un ou plusieurs exercices techniques.

► Les deux épreuves orales (dates prévisionnelles)

- ✓ 1^{ère} épreuve : semaine du 23 au 27 novembre 2015 ;
- ✓ 2^{ème} épreuve : semaine du 18 au 22 janvier 2016.

D'une durée maximale de 45 minutes, chacune se déroule devant une commission d'examinateurs composée d'au moins deux membres désignés par le directeur de l'ENFIP, dont l'un au moins exerce les fonctions de chargé d'enseignement dans les services de la DGFIP.

Ces épreuves portent sur l'analyse d'un sujet principal puis sur des questions annexes en lien ou non avec le sujet principal qui permettent d'évaluer les connaissances acquises au-delà du sujet principal.

► La note de chantier

Au terme de la période des enseignements théoriques, les enseignants ayant encadré les chantiers sur le terrain, attribuent à chaque stagiaire une note de chantier qui traduit la capacité de l'élève à mettre en application sur le terrain les enseignements reçus.



► La note administrative de participation

Une « Note administrative de participation » (NAP) est attribuée à l'issue de la période de formation théorique, par le directeur de l'établissement, au vu des appréciations des chargés d'enseignement établies au moyen d'une grille de critères définis au préalable. Aucun coefficient ne lui est appliqué.

La CGT Finances Publiques conteste son caractère subjectif, son inutilité, la pression qu'elle engendre chez les stagiaires et son caractère non susceptible de recours.

À L'ISSUE DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Vous devez obtenir une note moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'issue de la scolarité, ce qui est le cas pour la quasi-totalité des stagiaires, **pour pouvoir être titularisé dans le corps des géomètres cadastrés**.

Cette moyenne est calculée d'après les notes obtenues lors des 5 épreuves du contrôle des connaissances, en y ajoutant la Note de chantier et la NAP.

▶ L'épreuve de remplacement

Si pour un motif sérieux et justifié, tel un arrêt maladie, vous ne pouvez être présent lors d'une épreuve, vous serez autorisé, par le directeur de l'établissement, qui en apprécie le bien-fondé, à passer l'épreuve de remplacement correspondante à celle de l'absence. Une absence injustifiée à une épreuve entraîne l'attribution d'une note de 0 sur 20.

▶ L'épreuve de rattrapage

Si vous n'avez pas obtenu la moyenne égale ou supérieure à 10/20, vous participerez à **l'épreuve écrite de rattrapage** organisée en fin de scolarité (mi- avril 2016), quelques jours après le résultat du dernier oral et remise de la NAP.

Cette épreuve, d'une durée de trois heures, porte sur l'ensemble du programme de la formation professionnelle. Elle peut consister en la rédaction d'une note professionnelle, la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, la réponse à des questions ou la réalisation d'un ou plusieurs exercices techniques.

La note obtenue, exprimée de 0 à 20, se substitue à la note la plus basse obtenue à l'une des épreuves écrites ou orales ou de remplacement, dans la limite du nombre de points nécessaires pour atteindre la moyenne de 10/20.

Si vous n'obtenez pas la moyenne à l'issue de cette dernière épreuve, vous serez alors entendu par une "structure d'écoute". Devant celle-ci, composée de représentants de la direction de l'ENFIP et d'un représentant d'une direction locale, vous exposerez les difficultés rencontrées pendant la scolarité et leurs raisons.

Les représentants de la CGT Finances Publiques, qui ont l'expérience de ces structures, pourront utilement vous aider à la préparer et vous y accompagner. Ceci doit permettre d'éclairer l'Administration et d'éviter un éventuel licenciement ou un reversement en catégorie C.

La décision finale de titularisation sera prise lors de la CAP nationale de titularisation vers mars 2016, avant la CAPN d'affectation.



Cas particulier des lauréats de l'examen professionnel

Les lauréats de l'EP participent à l'évaluation de la formation, mais celle-ci n'a aucune incidence sur leur titularisation.

Aucune note chiffrée ne leur est attribuée, mais une fiche détaillant de manière littérale les éléments d'appréciation leur est remise à l'issue de chaque épreuve.

Nous vous conseillons d'informer au plus tôt l'équipe pédagogique, l'administration et la CGT des difficultés éventuelles et des problèmes qui pourraient perturber votre scolarité.

Par expérience, toutes les situations difficiles se règlent si l'on s'y prend assez tôt !

Votre titularisation

La CAPN de titularisation

Quel que soit votre mode de promotion dans le corps des géomètres, par concours externe ou interne normal ou par examen professionnel (accès agent C à TG), vous êtes nommés dans le grade de Technicien géomètre au 1^{er} jour de la scolarité. A l'issue de la scolarité, la CAPN va émettre un avis sur la titularisation de la promotion. A noter que les techniciens géomètres recrutés par examen professionnel sont titularisés dès leur nomination.

Qu'est-ce qu'une CAP ?

La gestion individuelle des agents durant toute leur carrière (titularisation, mutation, entretien professionnel, promotion, refus de position, discipline...) est gérée par la CAP (Commission administrative paritaire) du corps concerné. C'est un organisme paritaire composé à égalité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents du corps tous les 4 ans. Lors des dernières élections de décembre 2014, la CGT a recueilli 68 % des voix des géomètres (998 exprimés sur 1 202 inscrits) et détient donc 5 sièges sur 6 à la CAP Nationale, pour vous représenter et vous défendre pour tous les actes de gestion.

Le rôle de la CAPN de titularisation

Elle émet un avis sur la titularisation de la promotion. A cette occasion, la CAP fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité et examine la situation des collègues qui n'ont pas eu la moyenne à l'issue de la scolarité.

- ✓ Les techniciens géomètres (recrutés par concours externe ou interne normal) qui ont obtenu la moyenne de 10/20, sont titularisés à l'issue du stage ;
- ✓ Les stagiaires qui n'ont pas été titularisés à l'issue du stage peuvent être autorisés à accomplir un stage complémentaire d'une durée maximale d'un an. Pour la CGT cette « 2^{ème} chance » doit être de droit, face à un système de contrôle des connaissances qui tend à transformer la scolarité en « 2^{ème} concours » ;

- ✓ Les stagiaires qui n'ont pas été autorisés à effectuer un stage complémentaire ou dont le stage complémentaire n'a pas donné satisfaction sont :

- soit licenciés s'ils n'avaient pas préalablement la qualité de fonctionnaire ;

- soit réintégrés dans leur corps d'origine, agents administratif ou technique de la DGFIP.

La CGT demande que la CAP de titularisation joue un vrai **rôle de suivi** avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance **en amont** des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

Reclassement et date d'effet de votre titularisation

Selon votre situation avant votre entrée à l'ENFIP, les modalités de classement et de titularisation seront différentes. Pour l'avancement d'échelon la durée du cycle de formation est prise en compte dans la limite de 18 mois.

🔗 Fonctionnaires appartenant à la catégorie C avant leur nomination

Les agents appartenant à un corps de catégorie C, tel celui d'agent administratif ou agent technique des finances publiques, sont classés lors de leur nomination en catégorie B dans le grade de technicien géomètre et titularisés avec la prise en compte d'une partie de leur ancienneté administrative. C'est ce qu'on appelle le « reclassement ».

🔗 Stagiaires non fonctionnaires avant leur nomination

Les Technicien géomètre stagiaires non fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFIP, seront titularisés au minimum au 2^{ème} échelon du grade de TG à la date du 1^{er} septembre 2016. (S'y ajoutent éventuellement la prise en compte de la durée du service militaire et d'une partie des services antérieurs fait dans le public ou dans le privé).

De nombreuses et diverses modifications ont été apportées ces dernières années, qui rendent les calculs de reclassement assez difficiles. La CGT Finances Publiques vous remettra pendant votre scolarité un document « Votre reclassement en B » qui vous donnera des informations précises.

Votre carrière



Vous êtes actuellement Technicien Géomètre stagiaire et vous serez titularisé dans les conditions précisées page 9.

Vous déroulez ensuite votre carrière dans le grade de Technicien géomètre (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre notation. (cf. tableaux ci-contre).

Vous pourrez ensuite accéder au grade de Géomètre, puis de Géomètre Principal :

- soit par Tableau d'avancement (avancement possible à partir d'une certaine ancienneté) ;
- soit par examen professionnel (conditions d'ancienneté à remplir pour candidater).

Conditions statutaires pour l'accès au grade de géomètre :

▶ Par Tableau d'avancement :

- avoir au moins atteint le 7^{ème} échelon de TG ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

▶ Par examen professionnel :

- avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de TG ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Conditions statutaires pour l'accès au grade de géomètre principal :

▶ Par Tableau d'avancement :

- avoir au moins atteint le 7^{ème} échelon de géomètre ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

▶ Par examen professionnel :

- avoir au moins atteint le 6^{ème} échelon de géomètre ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Le décret n° 2010-983 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des géomètres cadastrés des finances publiques définit les conditions statutaires de recrutement et de déroulement de carrière.

Grade	Echelon	Durée moyenne	Indice majoré (1)
Géomètre principal	11ème		562
	10ème	3 ans	540
	9ème	3 ans	519
	8ème	3 ans	494
	7ème	3 ans	471
	6ème	2 ans	449
	5ème	2 ans	428
	4ème	2 ans	410
	3ème	2 ans	395
	2ème	2 ans	380
1er	1 an	365	
▲ Promotion ▲			
Géomètre	13ème		515
	12ème	4 ans	491
	11ème	4 ans	468
	10ème	4 ans	445
	9ème	3 ans	425
	8ème	3 ans	405
	7ème	2 ans	390
	6ème	2 ans	375
	5ème	2 ans	361
	4ème	2 ans	348
	3ème	2 ans	340
	2ème	2 ans	332
	1er	1 an	327
▲ Promotion ▲			
Technicien géomètre	13ème		486
	12ème	4 ans	466
	11ème	4 ans	443
	10ème	4 ans	422
	9ème	3 ans	400
	8ème	3 ans	386
	7ème	2 ans	371
	6ème	2 ans	358
	5ème	2 ans	345
	4ème	2 ans	334
	3ème	2 ans	332
	2ème	2 ans	329
	1er	1 an	326

(1) Grille indiciaire au 1/1/2015

Valeur du Point indice brut depuis le 1/7/2010 : 4,6303 €

Les 1^{ères} affectations

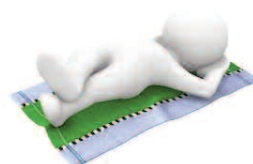
Le processus d'affectation en 4 temps

- ▶ **1. Le dépôt de votre demande** de 1^{ère} affectation à l'aide du logiciel AGORA, en janvier 2016 (ne vous y prenez pas au dernier moment... et venez aux permanences de la CGT Finances Publiques !);
- ▶ **2. La publication du projet des 1^{ères} affectations** (fin mars ou début avril 2016);
- ▶ **3. La tenue de la CAP nationale de mutation et 1^{ères} affectations**, fin mars/début avril 2016, qui a pour mission d'examiner le mouvement de 1^{ères} affectations. Les élus de la CGT Finances Publiques, accompagnés d'experts s'assurent alors du respect des règles, défendent les dossiers que vous leurs confiez et essaient de résoudre les "cas sociaux" ou familiaux graves. Nous tenons à préciser que seuls les dossiers transmis aux élus pourront être évoqués et correctement défendus en CAPN.
- ▶ **4. La publication du mouvement définitif, « les suites » de la CAP.**

Vous saurez alors quelle est votre affectation définitive. Vous serez affectés dans le cadre du mouvement national de 1^{ères} affectations, interclassés dans le mouvement général de mutation des géomètres titulaires. Votre affectation nationale sera prononcée : à la direction (DDFIP ou DRFIP - en général il s'agit du département), à la RAN (Résidence d'affectation nationale - ville d'implantation des services du Cadastre) et à la structure (BRF, CDIF, BPCI...).

La CGT Finances Publiques publiera un « Guide des 1^{ères} affectations » en janvier 2016 et les élus de la CGT Finances Publiques seront présents à l'ENFIP de Toulouse lors de la période de rédaction et de dépôt des demandes. Ils répondront à toutes vos interrogations sur ce sujet.

Vos congés



Les règles prévues pour les fonctionnaires titulaires concernant la réglementation des jours fériés sont applicables aux personnels stagiaires.

Les modalités de décompte des droits à congés et à jours ARTT des lauréats du concours ou de l'examen professionnel de technicien-géomètre du cadastre pour les périodes entourant la scolarité suivie au sein de l'établissement de formation de l'ENFiP Toulouse sont présentées dans le tableau ci-après :

	Période précédant la scolarité du 1/1 au 28/2/15	Période de scolarité du 1/3/15 au 31/3/16	Période postérieure à la scolarité du 1/4/16 au 31/12/16
Concours externe (1)	Sans objet		
Concours interne et examen professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Congés annuels : L'agent n'est pas attributaire de droits à congés pour l'année N (1^{er} janvier N à fin février N). • Jours ARTT : Prorata temporis de 2/12^{ème} des droits associés au module détenu par l'agent. • Jours de fractionnement : Acquis et utilisables dans les conditions habituelles. 	<p>Les stagiaires bénéficient des suspensions de cours attribuées par l'ENFIP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20/4/15 au 24/4/15 ; - le 15/5/15 ; - du 27 juillet au 28 août 2015. <p>Les autres dates vous seront communiquées par l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Congés annuels : intégralité des droits à congés associés au module détenu par l'agent (1^{er} janvier N+1 au 31 décembre N+1). • Jours ARTT : Prorata temporis de 9/12^{ème} des droits associés au module détenu par l'agent. • Jours de fractionnement : Acquis et utilisables dans les conditions habituelles.

(1) La détermination des droits à repos des lauréats du concours externe de TG disposant déjà de la qualité d'agent de la DGFIP est identique à celle des lauréats du concours interne.

Les postes que vous occuperez

Selon l'affectation obtenue à l'issue de la CAPN, voici un aperçu des principales fonctions et responsabilités que vous occuperez :

▶ Centre des impôts fonciers (CDIF) :

Vous serez soit responsable d'un secteur de conservation ou bien vous travaillerez en section topographique départementale (compétence départementale). En conservation, votre principale tâche sera la mise à jour du plan par méthode traditionnelle, plus rarement en rattrapage photo (pas à l'aide des ortho photographies de l'IGN).

Si vous êtes sur un site où la fusion CDI-CDIF est en place, vous ne ferez quasiment pas de fiscalité. Pour les sites non fusionnés, la mission fiscale peut être importante 20 à 30%. A noter que lorsque vous faites votre demande de mutation sur AGORA, vous ne pouvez pas savoir si c'est un site fusionné. Si vous avez de la chance, vous pourrez peut-être faire du remaniement. Par contre en section topographique départementale, vous serez certainement amené à faire du remaniement et du rattrapage de croquis soit en mode terrestre soit par photogrammétrie.

▶ Centre des impôts foncier - échelon excentré du cadastre (CDIF/EEC) :

En principe, vous serez responsable d'un secteur géographique le plus souvent seul et sans chef de service sur place, avec les mêmes missions qu'un géomètre en CDIF conservation.

▶ Brigades nationales topographiques (BRIG NAT TOPO) :

Vous devrez faire des chantiers un peu partout en France. Si vous aimez la mobilité et le travail plus technique, c'est un poste pour vous. Vous pourrez faire notamment du remaniement et de la lambertisation.



▶ Brigades régionales foncières (BRF TOPO) :

Vous serez chargé de chantier (remaniement, rattrapage de croquis, ...) un peu partout dans la région. Comme pour la BNT vous serez mobile. Donc attention si vous demandez la BRF de Lyon, vous pourriez très bien n'être dans le Rhône que très rarement.

▶ Brigades de renfort pour le plan cadastral informatisé (BRIG PLAN CAD INF) :

Vous interviendrez pour aider à l'informatisation du plan. Attention, il n'y a que 4 BPCI, qui couvrent donc chacune le 1/4 du territoire. Là aussi, il y a une très grande mobilité. C'est un poste à haute compétence du point de vue PCI.

Depuis plusieurs années, la CGT demande que ces postes ne soient pas pourvus par des « sorties d'école ». En effet, vous serez souvent seul, donc sans aucun soutien technique même si nous avons obtenu le système d'un parrainage par un ancien. Vous devrez intervenir sur des sites pour faire notamment de la lambertisation.

▶ A la disposition du Directeur (DISPO CAD) :

Comme son nom l'indique, vous serez à la disposition du directeur. Vous êtes affectés sur un département (ALD sans résidence), mais le directeur peut vous déplacer où il veut et quand bon lui semble sur le département, en fonction des besoins des services.

Vous n'avez aucune garantie de maintien sur votre première résidence d'affectation. Vous pouvez aussi être affecté sur une résidence (ALD à la résidence de...). Dans ce cas, vous pouvez être déplacé uniquement sur la résidence. Pour les géomètres cela a peu d'incidence, contrairement aux contrôleurs pour qui il existe plusieurs spécialités. Vous pouvez donc être affecté par le directeur en CDIF (conservation ou STD) ou plus rarement en BRF (cela est très peu courant puisque cette structure a compétence régionale).

L'institutionnel à l'ENFiP

Comme dans toutes les directions de la DGFIP, des organismes institutionnels existent à l'ENFiP.

Certains concernent le personnel "permanent" (les chargés d'enseignements et le personnel administratif) : CTL (Comité technique local, qui traite des questions générales de fonctionnement des services), CAPL (Commissions administratives paritaires locales, qui a connaissance de toutes les questions individuelles concernant la carrière), CHSCT (Comité hygiène et sécurité et conditions de travail), CDAS (Comité Départemental à l'Action Sociale). Vous retrouverez ces organismes dans votre future direction.

Les conseils de promotion

Concernant les stagiaires dans les écoles, un nouvel organisme a été créé en 2012 : le Conseil de promotion qui concerne à Toulouse les techniciens géomètres, les inspecteurs cadastre, les inspecteurs et contrôleurs informaticiens.

La CGT revendique une instance tripartite composée d'élu-e-s :

- ✓ des représentants de stagiaires élus (il y a 5 sièges à l'ENFiP Toulouse) ;
- ✓ des représentants de chargés d'enseignement élus (l'Administration a choisi des représentants nommés) ;
- ✓ des représentants de l'administration.

Il se réunit trois fois dans l'année en avril, juillet et novembre.

Pour la CGT, il doit avoir une compétence large, et doit se prononcer sur les décisions de caractère général relatives au fonctionnement des services d'enseignement, l'organisation des études, l'application des programmes... Lors de la promo 2013/2014, la CGT a obtenu 1 siège pour représenter les stagiaires.

Une liste CGT devra être présentée, composée de stagiaires comme vous. Vous pourrez, si vous nous rejoignez, être candidat. Les prochaines élections au Conseil de promotion auront lieu vers le mois de novembre 2014.

Pourquoi voter ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses

droits! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes.

Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en Conseil d'établissement ou Conseil de scolarité, qu'en liant avec la mobilisation des stagiaires, le travail de leurs représentants en Conseil d'établissement.

Les candidats CGT seront là pour ça. Stagiaires comme vous (déjà militant avec l'expérience des services ou nouveaux syndiqués), ils mettront en œuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- ✓ préparer collectivement les réunions des Conseil de promotion (lors des HMI en particulier) ;
- ✓ faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- ✓ transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.

N'HÉSITEZ PAS À REJOINDRE LA CGT ET À VOUS PROPOSER COMME CANDIDAT !

Les résultats des élections professionnelles de 2014 à la DGFIP

A la DGFIP une nouvelle fois, avec une participation de 86,72% au scrutin pour le Comité Technique Ministériel (CTM), les agents ont montré l'importance qu'ils accordaient à leurs représentants pour défendre leurs droits et leurs revendications face à l'administration. Avec 22 418 voix et 24,25 % des suffrages, la CGT se place en deuxième position.

En Comité Technique Local (CTL), la CGT obtient 25,83% des voix et obtient ainsi 3 sièges en Comité Technique de Réseau (CTR) et garde ainsi sa 2e place à la DGFIP.

En Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN), la CGT avec 21 873 voix obtient 24 sièges d'élus titulaires et en Commission Consultative Paritaire (CCP) des non titulaires, avec 348 voix, elle obtient 3 sièges sur 5.

A la CAPN des géomètres cadastreurs, la CGT Finances Publiques a obtenu 5 sièges sur 6, pour vous défendre et vous représenter. Vous aurez l'occasion pendant votre scolarité de les rencontrer notamment pour vous aider lors des demandes d'affectation.

La CGT incontournable

Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.

Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.

Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !

"Le mécanisme est simple" : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances Publiques), aux

Ministères de Bercy (la Fédération des Finances CGT) et dans la Fonction publique avec l'UGFF-CGT (Union générale des fédérations des fonctionnaires).

La CGT : une force qui compte !

Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités

Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

Qu'est-ce que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT, qui regroupe plus de 700 000 adhérents, est la première organisation syndicale du pays lors des élections professionnelles.

Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.

Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).

Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.

La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale.

Dès aujourd'hui, à la DGFIP,
rejoignez la CGT Finances Publiques

Les élus CGT Finances Publiques de la CAPN n°5

La CAPN n° 5 des géomètres cadastreurs, compte pour la parité syndicale, 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants, détenus par la CGT Finances Publiques suite aux élections de 2014.

Géomètres principaux

- Thierry DUCASSE à Chartres (28) ; Bernard ROUSSEAU à Strasbourg (67)

Géomètres

- Paul CASALTA à Saint-Malo (35) ; Bruno SAGASPE aux Sables d'Olonne (85)
Brigitte LEMOND à Bobigny (93) ; Pierre FAVRE à Tarascon (13)

Techniciens géomètres

- Dimitri HUMIÈRE à Boulogne-sur-Mer (62) ; Arnaud DACQUIN à Compiègne (60)
Laurent DUBOIS à Fort-de-France (97) ; Thierry SALAGER à Nantua (01)



NOM :

Prénom :

Date de naissance : / / N° DGFIP :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

NOM ET PRÉNOM

SERVICE

ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT

CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX

Tél. :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

NOM ET PRÉNOM

ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT

CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX

SECTION :

ENFiP-Toulouse Groupe :

Montant de l'adhésion : Technicien Géomètre Stagiaire : 60 €

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

NVO (hebdo d'actualité) OPTIONS (journal des cadres et techniciens)

VIE NOUVELLE (journal des retraités)

Date : / /

Signature :

www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr •

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Salle CAP nationales : Tél : 01.55.82.80.72 / 8073 / 8074 / 8075



Construire ensemble
l'action collective
pour gagner



